



Conseil Municipal



Séance ordinaire du Mardi 17 janvier 2012.

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Le mardi 17 janvier 2012 à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis THION, Maire, à la suite de la convocation adressée le 10 janvier 2012.

Etaient présents : M. Denis THION – M. Alex FRISON - Mme Maryline BOURDELOIS – M. Denis GIGAULT – M. Patrick ARCHENAUULT – Mme Françoise BIHOUEE – Mme Nadia MARTIN – Mme Maryse PAJON – M. Michel CHAUMETTE – M. Patrick VERGINE – Mme Odile FARGETAS conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Maryse PAJON ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, Mme Agnès GAUBERVILLE, Adjoint administratif de 2nd classe, qui assistera à la séance, mais sans participer aux délibérations.

M. Denis THION déclare la séance ouverte et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal. Le quorum est obtenu.

1. Approbation du procès-verbal – séance du 13 décembre 2011

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2011, préalablement communiqué aux membres du Conseil Municipal, a été approuvé à l'unanimité.

2. Compte-rendu réunions intercommunales et syndicat intercommunal.

2-1 CCB

Monsieur le Maire fait le point de la réunion communautaire qui s'est tenue ce jour.

La Communauté de communes du Beaunois souhaite négocier des tarifs de groupe pour les prestations informatiques.

Un nouveau pôle périscolaire est créé à Nibelle.

2-2 Commission des élections

Monsieur le Maire fait lecture du rapport de la déléguée de l'Administration. Au tableau au 10 janvier, la commune enregistre 46 rectifications (13 radiations, 33 inscriptions) sur la liste générale. Les autres listes n'ont pas été modifiées.

3. Vœux reçus.

Monsieur le Maire met à disposition des conseillers le dossier des cartes de vœux reçues en ce début d'année 2012.

4. Personnel.

4-1 Prolongation du congé longue durée de Monsieur Cédric CONSTANT

Monsieur le Maire fait la lecture du procès-verbal du comité médical départemental, séance du 5 janvier 2012 confirmant la prolongation en congé longue durée de **Monsieur Cédric CONSTANT** jusqu'au **14 juin 2012**.

4-2 Paiement des heures supplémentaires au personnel communal – Titulaires et Non Titulaires

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux divers travaux engagés dans la commune et au manque de personnel, le personnel titulaire et non titulaire sera amené à faire des heures supplémentaires.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que ces heures soient rémunérées, au taux horaire de l'agent, sur présentation d'un justificatif visé par le Maire.

4-3 Modification des horaires de ménage

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les sanitaires de la salle des fêtes sont utilisés par les ouvriers du chantier de restauration de la toiture de l'église et le seront durant les futurs travaux de la mairie.

Il est demandé à **Madame Nadia GIGAULT** d'intervenir deux fois supplémentaires, le mercredi et le vendredi. **Madame Nadia GIGAULT** diminuera de 40 minutes son intervention du Mardi matin et reportera ce temps sur les deux nouvelles interventions.

5. Orientations Budgétaires 2012.

Monsieur le Maire fait lecture du document d'orientations budgétaires 2012, préalablement communiqué aux membres du Conseil et ouvre le débat : les échanges permettent de donner des orientations utiles à l'élaboration de la première ébauche du budget 2012.

6. Préparation du Budget 2012.

Le Conseil Municipal a souhaité, appliquer une augmentation des tarifs de 2%.

6-1 Tarifs communaux 2012

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de location de la salle municipale à :

<i>Pour les habitants de Courcelles</i>	
Location du 16 avril au 15 octobre	122.50 euros
Location du 16 octobre au 15 avril	204 euros
Caution	200 euros

<i>Pour les extérieurs</i>	
Location du 16 avril au 15 octobre	214 euros
Location du 16 octobre au 15 avril	316 euros
Caution	300 euros

Les tarifs du tennis restent inchangés : (pour information)

- Carte adulte de la Commune : 30 euros
- Carte adulte extérieur : 50 euros
- Carte Jeunes de moins de 18 ans : 20 euros
- Ticket – invité : 3 euros
- Caution pour la clef : 5 euros

Le tarif du cimetière :

- Concession perpétuelle : 92 euros

6-2 Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote des budgets, eau, assainissement, et principal 2012.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, il est possible de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits aux budgets, eau, assainissement et principal de l'année précédente.

Considérant les programmes actuellement en cours et les mouvements financiers importants correspondants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ ACCEPTÉ que cette facilité administrative et comptable s'applique à hauteur de :

Budget Assainissement :

Chapitre 23 : **1 012 euros**

Budget Eau :

Chapitre 23 : **5 496 euros**

Budget Principal :

Chapitre 20 : **3 712 euros**

Chapitre 21 : **21 00 euros**

Chapitre 23 : **37 25 euros**

6-3 Indemnité aux élus

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de reconduire pour cette année les taux appliqués les années précédentes soit :

- 17% de l'indice brut 1015 pour le Maire
- 6.60% de l'indice brut 1015 pour les adjoints

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2012.

6-4 Acceptation de devis

6-4-1 Devis Entreprise Les Paysages du Gâtinais

Suite au dernier conseil, un nouveau devis de l'entreprise Les Paysages du Gâtinais pour le contrat d'entretien des espaces verts de la station est présenté. Ce nouveau contrat propose 4 tontes réparties entre avril et octobre 2012. Le montant HT de ce contrat est de **720.00 euros**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ Accepte le devis **DV 17.1211** de l'entreprise Les Paysages du Gâtinais de Courcelles pour un montant HT de **720.00 euros**.

6-4-2 Devis écoulement des eaux Rue Neuve

Monsieur le Maire fait lecture des deux devis reçus concernant la mise aux normes de l'évacuation des eaux pluviales Rue Neuve.

La société **CRAMBES** présente le devis **JFL/CV 810.10/2011** pour un montant HT de **31 925.70 euros**.
La société **YOU SAUVETE** présente le devis **CP 12/001** pour un montant HT de **51 977.00 euros**.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent bénéficier de la subvention « Aides aux Communes à faibles populations 2012 » et que des fonds parlementaires seront demandés auprès de **Monsieur Eric DOLIGE**, Sénateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

➤ **ACCEPTTE** le devis de l'entreprise **CRAMBES, JFL/CV810.10/2011** pour un montant HT de **31 925.70 euros**. Demande à Monsieur le Maire de contacter l'entreprise CRAMBES pour un complément d'information sur le regard de décantation.

➤ **CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Conseil Général pour obtenir la subvention « Aides aux Communes à faible Population », au taux maximal ainsi que le préfinancement.

➤ **AUTORISE**, Monsieur le Maire à présenter à **Monsieur Eric DOLIGE**, Sénateur, une demande de subvention dans le cadre de la répartition des fonds parlementaires, via le Ministère de l'Intérieur, au taux maximal ainsi que le préfinancement.

6-4-3 Devis Pithiviers Nettoyage

Monsieur le Maire donne lecture du devis **11120052** de l'Entreprise **Pithiviers Nettoyage**.

Le Conseil Municipal accepte le devis d'entretien de la vitrerie, des portes et impostes de la mairie et de la salle polyvalente, devis **11120052**, pour un montant HT de **219.59 euros**. L'intervention sera prévue début avril 2012.

6-4-4 Devis INEO

Monsieur le Maire fait lecture du devis **INEO**, numéro **11.02.9536**, concernant la fourniture et la pose d'horloges astronomiques sur les postes SICAP d'éclairage public. Ce dispositif permettra de réaliser des économies sur les dépenses d'électricité. Il faudrait une horloge par poste donc 4 horloges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **ACCEPTTE** le devis d'**INEO**, numéro **11.02.9536** pour la fourniture de 4 horloges astronomiques pour un montant HT de **760.00 euros**.

6-4-5 Devis 2EC ELEC

Monsieur le Maire fait lecture du devis **110389** de l'entreprise **2EC ELEC**, concernant l'installation de luminaires, ainsi que leur alimentation dans la Salle des Fêtes, pour un montant HT de **448.00 euros**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **ACCEPTTE** le devis de **2EC ELEC**, de Courcelles, numéro **110389** pour la fourniture et l'installation de luminaires dans la Salle des Fêtes pour un montant HT de **448.00 euros**.

6-4-6 Devis réfection des trottoirs Rue Creuse

Monsieur le Maire fait lecture des devis des entreprises **CRAMBES** et **REDON** pour la réfection de trottoirs Rue Creuse.

- Société **REDON**, devis **2011042**, pour un montant HT de **2 485.75 euros**.
- Société **CRAMBES**, devis **JFL/CV 760.10/2011**, pour un montant HT de **2 080.00 euros**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **ACCEPTTE** le devis de la société **CRAMBES**, numéro **JFL/CV 760.10/2011** pour un montant HT de **2 080.00 euros**.

6-4-7 Devis l'Atelier du Bois

Monsieur le Maire fait lecture du devis de **l'Atelier du Bois**, pour la fourniture et la pose d'un socle mural pour une statue de l'Eglise, pour un montant HT de **395.00 euros**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **ACCEPTTE** le devis de l'entreprise **Atelier du Bois**, pour un montant HT de **395.00 euros**.

6-4-8 Devis pour la fourniture d'un nouveau photocopieur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le photocopieur actuel a de plus en plus de problèmes techniques. Il fait lecture de deux propositions, des sociétés **DACTYL BURO** et **NET MAKERS**, d'achat ou de location.

La société **DACTYL BURO**, propose un photocopieur/fax/imprimante de marque **KONICA MINOLTA BH 223** : noir/blanc à l'achat à **3 990.00 euros HT** et à la location **76.00 euros par mois HT**. Le coût de la photocopie est de **0.006 euros pour 8 200 pages au trimestre**. Certaines interventions de maintenance sont en supplément.

La société **NET MAKERS**, propose un photocopieur/fax/imprimante de marque **RICOH MP 2352sp** : noir/blanc à l'achat à **3 490.00 euros HT** et à la location **74.00 euros par mois HT**. Le coût de la photocopie est de **0.0069 euros**. Tous les types de maintenance sont inclus dans ce coût.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **ACCEPTTE** le devis de la société **NET MAKERS**, en location à **74.00 euros par mois HT**. Le coût de la photocopie est de **0.0069 euros**.

7. Travaux 2012

7-1 Sécurisation RD 44 – Choix du Maître d'œuvre

L'étude réalisée par le Conseil Général a été remise à la commune.

Les différentes phases de travaux devront s'en inspirer. Le Conseil a retenu prioritairement l'aménagement des entrées de bourg et la sécurisation du débouché des venelles de la Rue Neuve.

La procédure mise en place par le Conseil Général impose que la commune présente un dossier, détaillé des projets retenus dont la réalisation serait programmée en 2013.

Ce dossier doit-être réalisé par un Maître d'œuvre choisi par la commune.

Le Conseil Municipal mandate le Maire pour contacter plusieurs cabinets d'études et leur demander un devis pour l'élaboration d'un dossier de maîtrise d'œuvre.

7-2 Travaux SICAP – rue du Moulin et rue du Pourtour Sud

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de renforcement du réseau électrique seront réalisés rue du Moulin et rue du Pourtour Sud entre le 18 janvier et le 18 février 2012.

8. Subventions accordées

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du 9 décembre 2011 de la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français, nous informant de l'envoi d'un chèque de 5 000 euros à la trésorerie de Beaune. Ce montant correspond à sa participation pour la restauration de l'église Saint-Jacques-le-Majeur.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du 13 janvier 2012, du Conseil Général, nous informant du versement de 20 000 euros dans le cas de l'aide à l'enfouissement du réseau de télécommunication entre la Mairie et le Château.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du Conseil Général du 6 janvier 2012, nous informant que notre demande d'aide aux communes et EPCI pour les travaux de sécurité sur voies communales à bien été réceptionnée. Le montant de l'aide nous sera communiqué début avril 2012.

D'autre part, il fait lecture du courrier du Conseil Général du 16 décembre 2011, nous informant qu'en conséquence de la conjoncture économique, les taux d'attributions des aides seront revus pour 2012.

9. Reconstitution du compte à terme

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le placement prévu pour six mois, de 100 000.00 euros, sur un compte à terme est échu. Les intérêts perçus par la commune sont de 560.00 euros.

Dans l'immédiat le Conseil Municipal n'envisage pas de reconduire ce placement. Les travaux de l'église ayant débutés.

10. Urbanisme

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des diverses démarches d'urbanisme en cours.

11. INSEE – recensement

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du 14 décembre 2011 de l'INSEE. La population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2012 est de **285 habitants**.

12. Enquête publique – Maison Príncipe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête publique est terminée depuis le 10 janvier 2012. Une seule remarque a été portée sur le cahier. La Préfecture devait donner ses conclusions d'ici 3 mois.

13. Divers

12-1 Contribution 2012 au SDIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la contribution au SDIS pour 2012 sera de **5 799.00 euros**. Il fait remarquer que depuis 5 ans ce poste a augmenté de **32.33 %**. Par contre le SDIS assure de moins en moins de prestations. Exemple : le contrôle annuel obligatoire des bornes à incendie n'est plus fait gratuitement par le SDIS, il est entièrement à la charge des communes.

12-2 Notification d'ordonnance du Tribunal Administratif – permis de construire – Monsieur Jean Pierre MORLAINE.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du 29 décembre 2011 du Tribunal Administratif d'Orléans, nous communiquant la copie de l'ordonnance de non-lieu du 26 décembre 2011 à l'encontre de **Monsieur Patrick BOURDYOT, Madame Régina BOURDYOT, Monsieur Raoul BOULET, Madame Marie-Claude LAMBERT, Monsieur François MOREAU, Monsieur Gilbert DUVAL, Monsieur Jean-Claude PARC, et Madame Claude PARC**, concernant le permis de construire de **Monsieur Jean Pierre MORLAINE**, PC 045 110 10 00001 du 13 juillet 2010.

12-3 Divers courriers de Monsieur CAPITAINE

Monsieur le Maire fait lecture du courrier recommandé du 19 décembre 2011, de **Monsieur Pierre CAPITAINE**. Ce dernier se plaint des services de la poste. Son adresse a été modifiée à son insu. Son courrier et ses livraisons arrivent désormais à l'adresse « rue du Château » et non « Château de Courcelles le Roy ». Il soupçonne la Mairie d'être intervenue pour lui créer problème et souhaite mettre fin à ce préjudice.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier recommandé du 19 décembre 2011, de **Monsieur Pierre CAPITAINE**. Ce dernier souhaite le remboursement d'une partie du matériel qu'il a acquis préalablement au commencement des travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques pour un montant de **828.21 euros TTC**.

Au sujet du premier courrier, le Maire réaffirme qu'il n'est pour rien dans la modification de l'adresse de **Monsieur Pierre CAPITAINE**, ignorant l'existence d'un service de la Poste qui gèrerait ce type de dossier.

Au sujet du second courrier, le Conseil municipal refuse le remboursement des dépenses pour plusieurs raisons :

- Cet aménagement aurait été réalisé en temps et en heure de toute manière.
- Cette dépense ne peut plus être intégrée aux demandes de subventions.
- Il est interdit à une commune de payer une facture dont elle n'est pas la demandeuse par délibération du Conseil et établie à un autre intitulé que le sien.

12-4 Enfouissement France TELECOM

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de réponse à la demande de travaux réalisée par France TELECOM pour le remplacement de poteaux du Fort des Eaux (commune de Bouilly en Gâtinais) au 16 rue du Moulin à Courcelles. Dans ce courrier il regrette que France TELECOM, ne prenne pas les moyens d'enfouir une telle ligne, participant en cela à l'effort des particuliers et de la collectivité pour améliorer la qualité paysagère du bourg et de son environnement.

12-5 Frais de déplacement CNFPT

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du CNFPT, du 9 décembre 2011, nous remerciant vivement de notre engagement pour la défense du droit à la formation professionnelle.

12-6 Occupation de la salle des fêtes par la Halte-Garderie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Halte-Garderie communautaire occupera la salle des fêtes, les **14 et 16 février 2012 de 10 heures à 12 heures**. La salle occupée habituellement pour cette animation est en travaux.

12-7 Logement SIAP du 4 rue du Tertre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du déménagement du locataire du logement SIAP du 4 rue du Tertre

La prochaine séance ordinaire est fixée au **14 février 2012 à 20 heures**.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à **0 heure**.

M. Denis THION :	M. Michel CHAUMETTE :
M. Alex FRISON :	M. Patrick ARCHENAUULT :
Mme Maryline BOURDELOIS :	Mme Nadia MARTIN :
M. Denis GIGAULT :	Mme Françoise BIHOUEE :
Mme Maryse PAJON :	Mme Odile FARGETAS :
M. Patrick VERGINE :	